

Convention de mise à disposition de pompes de prairie

Contexte

L'association pour la protection et la mise en valeur de la vallée du Léguer, dans le cadre du contrat pluriannuel d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant du Léguer, veut expérimenter la mise en place de systèmes d'abreuvement dans les prairies bordant les cours d'eau du bassin versant, afin d'empêcher l'abreuvement direct du bétail. Celui-ci entraîne la destruction des berges, la libération de sédiments qui colmatent le fond de la rivière, le développement des bactéries et autres toxines dans le cours d'eau nuisant ainsi au bon état du milieu piscicole et de la qualité de l'eau.

L'association de la vallée du Léguer met à disposition de :

Nom : _____ **Adresse :** _____
Tél : _____

Descriptif du matériel :

- Nombre de pompes de prairies (_____ : Rico, _____ : Aquamat)
- avec kit d'aspiration (crépine, tuyau, joints)

Engagement de l'agriculteur :

En contrepartie de la mise à disposition du matériel :

- Il prend en charge l'entretien du matériel pour le maintenir en parfait état et l'adapte en fonction de ses besoins (fixations support, longueur de tuyau, etc...)
- Il supprime les abreuvoirs et accès directs aux cours d'eau de son exploitation en installant des clôtures qu'il entretient sans produits chimiques.
- Il déplace les pompes régulièrement pour éviter le surpiétinement

Engagement de l'association

- Elle s'engage à expérimenter l'impact de la mise en place de ce protocole sur la qualité de l'eau, du milieu, du bétail et à en communiquer les résultats (Partenariat avec le GDS22).
- Elle s'engage à céder le matériel au bout des trois ans, si les engagements de cette convention sont vérifiés.

Clauses de rupture

- Si les conditions d'utilisations et d'entretien du matériel, de clôtures ou autre allant dans le bon sens de l'objectif recherché n'étaient pas respectées, l'association récupérera le matériel.
- L'agriculteur pourra rendre à tout moment le matériel fourni en bon état de fonctionnement.

Fait à : _____ le : _____

Le président
Jean David

L'agriculteur